



# UNIMER

Group

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réalisation définitive de la fusion par absorption de La Monégasque Vanelli Maroc par UNIMER

**Les actionnaires de la Société «UNIMER SA» se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 31 décembre 2010 afin de statuer sur les résolutions à son ordre du jour.**

Après avoir pris connaissance du projet de Fusion-absorption et de ses annexes, des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes et de la constatation de la réalisation de toutes les conditions suspensives, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le Traité de Fusion-absorption, la transmission universelle du patrimoine de la société «La Monégasque Vanelli Maroc», la rémunération de l'apport et a décidé la Fusion-absorption de la société «La Monégasque Vanelli Maroc» par la société «UNIMER».

Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire a ratifié l'augmentation du capital social de la Société «UNIMER» par fusion-absorption de la société «La Monégasque Vanelli Maroc». Cette augmentation de capital porte sur un montant de 45 138 800 Dirhams assortie d'une Prime de fusion de 654 861 200 Dirhams.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réduire la valeur nominale des actions constituant le nouveau capital social de la société UNIMER de 100 dirhams à 10 dirhams conformément aux dispositions statutaires et légales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé également de modifier la date de clôture de l'exercice social, actuellement fixée au 31 mars, et de la fixer au 31 décembre de chaque année.

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les modifications statutaires qui en résultent, a ratifié la mise en conformité de ces statuts avec la loi la n°20-05 du 23 mai 2008 et a adopté les nouveaux Statuts qui lui ont été présentés, article par article.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a ratifié la nomination de nouveaux administrateurs pour une durée de 3 années et a décidé de recomposer le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a enfin décidé d'adopter, dans les conditions statutaires et légales, le nouveau mode d'exercice de la Direction Générale qui lui a été proposé par le Conseil d'administration.

**[www.unimergroup.com](http://www.unimergroup.com)**

**Contact : [jalil.benwahhoud@unimergroup.com](mailto:jalil.benwahhoud@unimergroup.com)**